Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241205-2024_DELIB_116-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
02/12/2024

DATE D'AFFICHAGE :
06/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits	: 18
- Présents	: 16
- Absents	: 2
- Votants	: 16
- Pour	: 16
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

Avenant n° 1 à la convention entre la Préfecture de la Somme et TE80 pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre à 9 heures 30, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 16 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Didier FRANÇOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que depuis le 1er septembre 2011 Territoire d'Énergie Somme télétransmet les actes soumis au contrôle de légalité.

Dans ce cadre, Monsieur le Président précise qu'à compter du 1er janvier 2026 le Compte Financier Unique (CFU) sera obligatoire. La convention ne fait pas expressément référence au CFU. Il convient d'établir un avenant qui a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Monsieur le Président présente l'avenant n° 1 à la convention à passer entre la Préfecture de la Somme et Territoire d'Énergie Somme pour la transmission électronique des documents budgétaires au représentant de l'État.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- approuve la passation d'un avenant n° 1 à la convention entre la Préfecture de la Somme et TE80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cet avenant et d'en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE